



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 16 janvier 2017

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Marie-Laure HAREL, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAULT, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER, Christine FREY, Benjamin DJIANE.

Absents ayant donné pouvoir :

Yves PESCHET.

Absents :

Pierre AIDENBAUM propose, avant d'ouvrir la séance, de rendre hommage à Jacques CIEUTAT, décédé le 18 décembre 2016 à l'âge de 76 ans. Arrivé en 1965 avec son épouse Arlette rue de Saintonge, il adhère à la CGT en 1970 après une grève de 3 semaines avec occupation des locaux, le patron de la CGEI refusant à l'époque d'avoir un syndicat dans son entreprise. Il découvre à cette occasion la solidarité des habitants du 3e, des partis politiques et des autres syndicats. Par la suite, son entreprise déménage à Bagnolet, mais il y restera pendant 30 ans délégué syndical. Il adhère en 1970 au parti communiste, mais rend sa carte lors de l'abandon du programme commun. Il adhère ensuite tout naturellement à l'ARAC, où il milite pour que le maintien de l'ordre en Algérie soit considéré comme une guerre. Au départ du président de la 3e section de l'ARAC, il lui succède comme président et entre au conseil d'administration de l'espace parisien « Histoire, Mémoire, guerre d'Algérie » qui recueille les témoignages des anciens d'Algérie. Il organise des forums d'écrivains et tient avec son épouse la permanence sociale du comité de Paris dans le 13e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM souligne que Jacques CIEUTAT était un homme de convictions. Il fut et resta tout au long de sa vie un vrai militant de toutes les bonnes causes. Toute sa vie, très attaché à son quartier, à l'histoire, au Paris vivant et populaire, il était très présent dans la vie associative aux côtés de son épouse. Pierre AIDENBAUM tient au nom de tout le Conseil à la saluer également pour son engagement au service des autres. Jacques CIEUTAT a été une personnalité incontournable de l'arrondissement. Son visage, sa bonne mine qu'on pouvait voir tous les dimanches matin au coin de la rue de Bretagne et de la rue Charlot faisait partie du paysage de l'arrondissement. C'est une grande perte pour l'arrondissement.

En hommage, Pierre AIDENBAUM demande que soit respectée une minute de silence.

Pierre propose d'entamer l'ordre du jour du conseil d'arrondissement. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

La séance est ouverte.

1. 03-2017-02 Désignation du secrétaire de séance.

Pierre AIDENBAUM désigne Quentin PICQUENOT comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 03-2017-05 Approbation de l'ajout d'un vœu déposé séance tenante.

Pierre AIDENBAUM demande l'ajout d'un vœu déposé séance tenante, relatif au désengagement de la région sur le financement du logement social.

L'ajout est approuvé à l'unanimité.

3. 03-2017-03 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016.

Pierre AIDENBAUM appelle d'éventuelles demandes d'intervention sur le PV.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

4. 2017 DAC 459 Subventions (7 850 euros) à 8 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

Pierre AIDENBAUM rapporte la délibération, rappelant qu'il s'agit d'une délibération annuelle. Il souligne qu'une subvention de 1 200 euros concerne l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, l'antifascisme et la paix (ARAC 3e section). Il demande au conseil d'approuver la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. 2017 DLH 22 Réalisation 60, rue Notre-Dame-de-Nazareth (3e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 25 logements PLA-I et de 2 logements PLUS par la RIVP - Renouvellement de la garantie.

Gauthier CARON-THIBAUT présente le projet, qui concerne un immeuble vendu par le bailleur Alliance immobilière à la RIVP. Le programme englobait des opérations d'acquisition et de réhabilitation, y compris des travaux plan climat. Or les travaux s'avèrent beaucoup plus importants que prévus, les habitants doivent être relogés le temps du chantier. Le projet de financement initialement voté en 2013 a dépassé sa durée de validité de deux ans. Il est donc nécessaire de renouveler la garantie du projet, dont les travaux sont prêts à être commencés et ont été présentés aux habitants.

Marie-Laure HAREL rappelle que le groupe LR n'est pas opposé au logement social mais milite pour une ventilation équitable entre logement social, équitable et intermédiaire. En l'occurrence, le projet comporte 25 PLA-I pour 2 PLUS et aucun PLS. Le projet n'obéit pas à un équilibrage pondéré. Le groupe LR votera donc défavorablement.

Pierre AIDENBAUM reconnaît que l'équilibre n'est pas optimal, mais il rappelle que l'immeuble existe déjà et que sa configuration, comme les financements antérieurs, déterminent l'éventail des logements sociaux. Il n'est donc pas possible de modifier la répartition des types de logements. Après travaux, les personnes logées là seront prioritaires pour revenir dans leurs logements.

Toutefois, Pierre AIDENBAUM réaffirme que la Maire de Paris comme la majorité municipale du 3e arrondissement sont favorables à une juste ventilation (40-30-30%) dans les nouvelles opérations. C'est notamment le cas dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne caserne des Minimes. La priorité sera en outre donnée au logement familial. En effet, le parc parisien manque de logement de 3, 4 ou 5 pièces.

Gauthier CARON-THIBAUT précise encore que le bailleur social Alliance immobilière est spécialisé dans le logement d'insertion, ce qui explique la forte proportion de PLA-I dans l'immeuble. Les deux PLUS sont issus d'une délibération qui a permis de transformer deux locaux d'activité économique en logements. La diversité a donc augmenté légèrement. En modifiant le plafond des autres logements, on aurait biaisé le droit au retour des habitants puisque certains n'auraient pas pu revenir.

Laurence HUGUES indique que le groupe des Écologistes se félicite de cette délibération et rappelle à cette occasion que la position de son groupe sur la ventilation des logements est différente de celle défendue par LR. Elle souligne que le droit au retour des habitants prime.

La délibération est approuvée.

Pierre AIDENBAUM indique que les deux délibérations suivantes ne sont pas soumises au vote. L'une concerne une subvention de 73 000 euros et une convention avec l'association AIDS.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que le CA de décembre avait été informé de l'ouverture d'un centre de santé sexuelle le SPOT au 52 boulevard Beaumarchais, géré par l'association le 190 et l'association AIDS. Le centre bascule dans le statut du CGID (centre gratuit d'informations, de dépistage et de diagnostic), qui est un des lieux centraux de la stratégie « Paris sans SIDA » qui a été voulue et mise en place par la ville de Paris. Il permet, dans le cadre d'un accueil communautaire, de diversifier les modes de prévention et de prise en charge des IMS et des MST.

L'installation du SPOT dans ses nouveaux locaux a nécessité des travaux et l'achat de divers équipements estimés à 167 000 euros. L'association AIDS recevra du département de Paris 73 013 euros, le reste étant pris en charge par le Conseil régional d'Île-de-France.

Pierre AIDENBAUM présente ensuite une subvention à l'investissement de 216 943 euros pour 5 espaces solidarité-insertion dont un se situe dans le 3^e arrondissement, boulevard Saint-Martin.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que l'édition 2015 du budget participatif avait réuni 67 000 votants, ce qui a permis de retenir 8 projets, parmi lesquels « développer l'aide aux personnes en situation de précarité ». L'enveloppe associée à ce projet s'élevait à 4,4 M€. Cette enveloppe constitue une sorte de droit de tirage pour les associations de lutte contre l'exclusion. Elle permet de financer plusieurs projets.

Dans ce cadre, le conseil d'arrondissement est informé que l'Armée du salut, qui gère l'ESI Saint-Martin, situé entre la place de la République et la station Strasbourg-Saint-Denis recevra une subvention de 2 433 euros pour renouveler ou renforcer son équipement mobilier

et informatique. L'ESI Saint-Martin assure des permanences d'accès aux droits, d'apprentissage du français, d'aide à la recherche d'emploi.

Laurence HUGUES présente deux informations non soumises au vote. Elle commence par une dotation pour divers collèges publics parisiens, dont 1 657 euros affectés à la maintenance du système de sécurité incendie du collège Béranger.

La deuxième information concerne les dotations complémentaires de fonctionnement destinées à assurer le financement de charges non identifiées initialement. Ces dotations sont affectées au collège Victor Hugo afin de lui permettre de régler les dépenses d'électricité établies selon un tarif spécifique non pris en charge par la région Île-de-France pour un montant de 11 000 euros.

6. 03-2017-04 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à l'Association Internationale des Travailleurs (AIT).

Laurence HUGUES indique que le conseil de quartier Sainte-Avoie a émis le vœu qu'une plaque commémorative rappelant la création de la Première Internationale soit apposée à l'endroit où a été créé le premier bureau de la section parisienne de l'AIT en janvier 1865.

La délibération vise à autoriser le financement de la plaque et de la pose par l'état spécial du 3^e arrondissement. La plaque sera installée sur l'immeuble 6-44 rue des Gravilliers. L'AIT se donnait pour mission de défendre les luttes des travailleurs, le suffrage universel, la réduction du temps de travail et luttait contre le travail des enfants, avant les scissions entre marxistes et anarchistes. La plaque est une manière de rappeler le caractère ouvrier, républicain et révolutionnaire du quartier.

Pierre AIDENBAUM ajoute que l'autorisation de la copropriété a été obtenue.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. 2017 DLH 50 Espaces verts de Paris - Démolition de kiosques de toilettes publiques - Autorisations d'urbanisme

Laurence HUGUES indique que les kiosques en bois présentent une mauvaise tenue dans le temps, avec entre autres des problèmes d'infiltrations. Malgré les nettoyages réguliers, les toilettes ne sont pas dans un état acceptable pour les usagers. La démolition de plusieurs kiosques est donc proposée pour des raisons de propreté, notamment, dans le 3^e arrondissement, celui du square Émile-Chautemps. À terme, ces toilettes seront remplacées par des toilettes mixtes, gratuites, accessibles aux PMR et dotées d'un système de nettoyage automatique. Ces sanisettes devraient assurer un meilleur service aux habitants.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. 2017 DDCT 5 Subvention (104 000 euros) à 7 associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Laurence HUGUES indique qu'une des sept associations se situe dans le 3e arrondissement. Toutes s'attachent à favoriser l'insertion des personnes venues d'ailleurs, qui ont parfois d'accompagner pour s'impliquer dans la vie de la communauté et améliorer leur accès aux droits élémentaires (logement, emploi, santé, culture, etc.).

L'association du 3e est l'association franco-chinoise Pierre-Ducerf qui effectue un appui à l'intégration et à l'accès aux droits des migrants chinois. Trois types d'actions sont menées : permanences d'accueil, permanences formation/emploi et ateliers de français pour faciliter l'apprentissage de la langue et l'insertion s sur le marché de l'emploi.

La subvention proposée est de 21 000 euros pour cette association.

Marie-Laure HAREL soutient cette initiative. Elle souhaite toutefois s'assurer que l'aide à l'insertion et à l'accès aux droits est soutenue de façon équivalente pour les personnes venues d'ailleurs et pour les personnes venant de France.

Pierre AIDENBAUM rappelle que l'association visée s'adresse aux personnes d'origine chinoise. Elle effectue un travail remarquable, notamment en intervenant dans les écoles et en s'associant à la célébration du Nouvel An chinois. Beaucoup d'autres associations s'adressent plus particulièrement aux « personnes d'ici », le soutien à ces associations ne se faisant pas à la place du soutien à celles-là, mais plutôt en complément, dans une lutte globale contre l'exclusion.

Il rappelle que la Ville consacre un budget important à la lutte contre l'exclusion. Toutefois, la nouvelle présidente de la Région est dans une logique de suppression et/ou diminution des subventions aux associations, qui se tournent en masse vers les services de la ville.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. 2017 DAE 43 Marché couvert des Enfants Rouges (3e) - attribution de délégation de service public

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle que la Ville avait signé en 1997 pour 20 ans une DSP avec Promométo. Cette délégation a été cédée à EGS en mai 2005. Le principe du renouvellement de la DSP a été voté en juillet 2016. Un avis favorable à l'engagement des négociations a été émis pour 2 sociétés, EGS et le groupe Bensidoun.

Deux souhaits ont été émis par la Ville :

- renforcer les missions du délégataire en matière de tri et de collecte des bio-déchets et de propreté du marché ;
- supprimer les sacs plastiques.

Les candidats devaient en outre faire des propositions pour préserver ce lieu de convivialité en améliorant les actions de communication et les animations.

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle que le délégataire a pour missions principales de recruter les commerçants, percevoir les droits de place fixés par le conseil de Paris, veiller à la bonne tenue du marché et à l'application des dispositions réglementaires en vigueur, assurer l'entretien et les frais inhérents au fonctionnement.

Plusieurs points ont été cités pour départager les candidats : valorisation du marché (assurer la diversité commerciale du marché, maintenir les commerces de bouche en nombre suffisant), politique d'animation et de communication. La société EGS s'est démarquée par un budget de communication supérieur, avec des thématiques plus innovantes. Concernant les énergies circulaires et le développement durable, les deux candidats ont tenu compte des exigences de tri des bio-déchets et ont proposé une seconde variante de remplacement du broyeur par deux presses à balles, l'une dédiée au carton et l'autre aux cagettes. Le tri s'en trouvera amélioré. Du personnel sera spécifiquement dédié au suivi du tri des déchets sur le marché. Les deux candidats ont prévu des actions de suppression des sacs plastique et de sensibilisation des commerçants. EGS a d'ores et déjà distribué 25 000 sacs biodégradables sur le marché, s'inscrivant par-là dans une démarche de développement durable.

Concernant la propreté, les deux candidats répondent correctement aux exigences du marché. EGS se démarque par un léger avantage financier. Les moyens techniques et humains sont en cohérence avec les services attendus. EGS affecte en outre le passage régulier d'un contrôleur qualité de l'état du nettoyage, ainsi que la présence d'un ambassadeur du développement durable et de la propreté.

En ce qui concerne la redevance de 5 000 euros mise en place par la ville dans ce nouveau contrat, les deux candidats s'y plient, avec une proposition légèrement plus intéressante d'EGS.

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique que la ville mènera un contrôle plus systématique des missions du futur délégataire et de la mise en œuvre des mesures de gestion. Au regard de ces points, EGS a été choisi. Le candidat a fait l'offre qui paraissait la plus sérieuse, complète et innovante.

Marie-Laure HAREL souligne que le candidat choisi est le prestataire sortant, dont elle souligne que le bilan en termes d'entretien et de propreté du marché des Enfants rouges n'est pas exemplaire. Elle regrette que l'appel d'offres suscite à chaque fois si peu de candidatures. La question de la rentabilité peut être soulignée, et la mairie devrait peut-être reprendre certaines missions. Elle regrette donc que le même prestataire soit reconduit depuis 20 ans. Elle fait part de son scepticisme quant aux prix affichés dans les dossiers de candidature : la redevance proposée par EGS est près du double de celle de son concurrent, ce qui laisse supposer que les frais qui s'appliqueront aux commerçants seront en augmentation. Le candidat retenu est donc celui qui taxera le plus les commerçants. Marie-Laure HAREL rappelle que la vocation des Enfants rouges est avant tout, malgré son attractivité touristique, de fournir des produits frais de qualité aux habitants. Or les prix pratiqués sont élevés, notamment par

rapport au marché de Popincourt dans le 11e. La taxation des commerçants entraîne une augmentation mécanique des prix et Marie-Laure HAREL souhaite s'assurer que les habitants du quartier auront accès à des produits à des prix raisonnables. Par ailleurs, une taxation trop forte des commerçants rend plus difficile la diversification des produits.

Pierre AIDENBAUM rappelle que malgré ces augmentations, le prix du loyer facturé aux commerçants du marché des Enfants rouges est le moins cher de tous les marchés de Paris. L'augmentation a été décidée trois ans auparavant et reconduite légèrement chaque année.

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique que le prix des places est fixé au conseil de Paris et n'est pas laissé à la libre appréciation du délégataire. Les trois augmentations successives décidées depuis 2013 ont permis de relever le loyer à hauteur de celui qui se pratique au marché La Chapelle par exemple.

Le délégataire paiera une redevance à la ville de Paris à partir de 2017 justement parce que le prix des places le permet désormais. La redevance demandée n'est pas énorme et n'impliquera pas de nouvelle augmentation pour les commerçants.

Marie-Laure HAREL s'enquiert de la part variable figurant dans le contrat.

Pierre AIDENBAUM indique que cette part variable est un supplément de redevance payée par le délégataire à partir d'un seuil de chiffre d'affaires. Cette clause n'a aucun impact sur le prix du loyer des commerçant.

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle que EGS est délégataire depuis 2005. La société n'a à ce jour jamais payé de redevance. Elle en paiera désormais une fixée à une somme forfaitaire de 5000 ou 7000 euros en fonction des dossiers de candidature, avec une part variable en fonction du chiffre d'affaire.

Marie-Laure HAREL se déclare satisfaite de ces éclaircissements.

Laurence HUGUES revient sur la cherté des Enfants rouges. Elle souligne que les activités de traiteur s'avèrent assez abordables dans ce marché. En revanche, sur le plan des produits alimentaires, il est plus cher que d'autres, ce qui incite à la création d'un marché de producteurs bio, locaux, à des prix accessibles pour les habitants.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10. 2017 DAJ 1 Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris. Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites

Patrick BADARD affirme que la capacité à faire valoir ses droits y compris quand on se trouve dans une situation précaire est une des conditions de l'égalité réelle. C'est dans ce contexte de soutien à l'accès aux droits que la ville de Paris a décidé depuis 1977 de mettre en œuvre un partenariat avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris afin que soient organisées dans toutes les mairies d'arrondissement des permanences hebdomadaires gratuites à destination de ceux qui en font la demande.

Patrick BADARD rappelle que dans le 3e, ces permanences d'avocat sont assurées le mercredi et le jeudi à partir de 17 h dans une des deux salles de permanence situées au rez-de-chaussée, en face de la salle Bretagne. Les permanences sont équipées d'une alarme anti-agression, qui est reliée à l'accueil et à la DSPSP, et d'un système WiFi.

L'information sur cette permanence est présente sur le site de la Mairie, sur le guide et est affichée sur les portes des locaux des permanences. Les prises de rendez-vous sont assurées par l'accueil de la mairie, par téléphone et au guichet. Afin de s'assurer de la présence effective des usagers, le délai de prise de rendez-vous est d'une semaine. Dans le cas où aucun créneau n'est disponible pour l'utilisateur, il est réorienté vers une des 3 maisons de justice et de droit de Paris ou vers un des 5 points d'accès aux droits.

Patrick BADARD indique que 65 permanences se sont tenues en 2016, 403 rendez-vous ont été fixés et 393 honorés. Il propose donc au conseil d'approuver la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11. 2017 DU 15 Dénomination place Monique Antoine (3e et 4e)

Patrick BADARD rappelle que depuis plusieurs mandats, d'abord sous la conduite de Christine FREY puis celle de Flora BOLTER, la mairie du 3e cherche à assurer le rééquilibrage dans les dénominations de voirie à Paris : place Olympe de Gouges, square Renée Vivien, etc. Les noms de femmes restent cependant encore extrêmement minoritaires. Patrick BADARD estime donc satisfaisante l'idée de donner le nom de Monique Antoine à l'espace constitué par l'intersection de la rue des Francs-Bourgeois et de la rue vieille du Temple.

Patrick BADARD souligne que Monique Antoine s'est engagée contre la guerre d'Algérie et est une des grandes figures du féminisme, qui a lutté pour le droit des femmes à disposer de leur corps et pour que le viol soit jugé aux Assises et non en Correctionnelle. Dans une période où certains mouvements réactionnaires en Europe et en France tentent de revenir sur les droits des femmes et notamment, l'IVG, cette dénomination réaffirme l'engagement de Paris dans le combat permanent pour le droit des femmes.

Pierre AIDENBAUM indique que cette initiative a été lancée par le Maire du 4e arrondissement.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12. 2017 DFPE 14 Subvention (299 800 euros) et convention avec l'association A l'adresse du jeu (Montreuil 93) pour l'animation de la place de la République par des activités diverses dédiées aux familles.

Quentin PICQUENOT indique qu'il s'agit de soutenir l'activité du kiosque ludothèque installé depuis la réfection de la place de la République à l'été 2013. Cette première ludothèque en plein air met à disposition gratuite une palette de jeux pour petits et grands enfants.

La Mairie de Paris souhaitait en effet étendre et diversifier les activités proposées aux enfants et aux familles sur la place de la République. Après appel d'offres, l'association A l'adresse du jeu a été retenue pour le large panel d'activités et de jeux qu'elle propose aux enfants et aux familles toute l'année, en complétant les activités ludothèque par des activités portés par des structures associatives partenaires pendant les vacances et à certaines dates identifiées.

Sont envisagés le développement d'un parcours de découverte et d'initiation à certaines pratiques sportives telles que l'escalade, les sports de glisse ou d'adresse ; un laboratoire d'expériences scientifiques ; un atelier artistique proposant la fabrication de cerfs-volants et l'apprentissage des arts du cirque.

À partir du 1er avril 2017, le kiosque de l'aire du jeu sera ouvert toute l'année à raison de 5 demi-journées par semaine en période de vacances scolaires et 3 demi-journées hors vacances.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

13. 2017 DVD 5 Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche.

Christine FREY rappelle que la marche est une pratique bénéfique pour la santé et l'environnement, et que c'est un mode de déplacement gratuit accessible au plus grand nombre. L'action volontariste de la ville de Paris depuis une quinzaine d'années a déjà permis de développer les circulations douces, d'accroître l'usage du vélo, de regagner de larges surfaces au profit des piétons. La présente mandature a pour ambition de poursuivre résolument cette politique.

Dès 2014, avec le lancement du budget participatif, la municipalité a souhaité associer les Parisiens à la co-construction de la ville de demain. En 2015, le projet « Paris aux piétons » est arrivé en 2e place des projets retenus avec 14 700 voix. Les demandes des Parisiens sont globales et claires : ils veulent des circulations piétonnes plus aisées, des espaces dédiés aux piétons plus nombreux, des utilisations plus variées des espaces publics. Pour y répondre plus concrètement, la municipalité a initié un travail collectif approfondi qui a abouti à la stratégie « Paris piéton ».

Christine FREY rappelle que le projet a été piloté par la DVD avec le soutien de l'APUR. L'élaboration du projet s'est déroulée tout au long de l'année 2016 et a donné lieu à des échanges divers : rencontres avec les mairies des territoires limitrophes, ateliers thématiques, réunions-débats avec l'ensemble des acteurs.

Christine FREY indique que la stratégie s'appuie sur de grands chantiers et identifie leurs premières déclinaisons opérationnelles, financées pour certaines par le plan d'investissements de la mandature (PIM), et pour une vingtaine d'autres par le budget participatif.

Christine FREY illustre par quelques exemples pris dans le 3e les principaux chantiers envisagés :

- faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie : ce chantier comporte notamment l'apaisement de certains axes routiers comme le boulevard de Sébastopol ou l'axe Bastille-République.
- favoriser la diversité d'usages de la rue : en plus de l'opération « Paris respire » qui se tient déjà tous les dimanches au sud de l'arrondissement, on doit mentionner : des piétonisations définitives, la création de zones de rencontre comme celles des rues de Thorigny, des Coutures-Saint-Gervais et celles à venir autour du Carreau du Temple.
- élever les standards de confort des espaces publics : il s'agit notamment de faire en sorte que l'espace public soit plus accessible, plus sûr, plus accueillant. Le « plan bancs » a été mis en place à la suite d'une conférence des aînés de l'arrondissement, afin de permettre une pause dans le cadre d'une promenade. On compte aussi dans ce chantier l'aménagement du parvis de Notre-Dame-des-Champs ou de la contre-allée du Grenier Saint-Lazare. La création de la nouvelle brigade d'intervention municipale aura parmi ses missions de veiller à ce que la réglementation relative à l'occupation de l'espace public soit respectée, notamment par le contrôle des étalages et des terrasses.
- repenser l'orientation des piétons : création de parcours signalés pour découvrir la ville à pied. Le parcours Louvre-Bastille est par exemple issu de travaux réalisés par l'atelier local d'urbanisme du 3e à partir de l'idée d'un parcours traversant le centre de Paris.
- promouvoir et renforcer la culture piétonne à Paris à travers des opérations de communication.

Christine FREY souligne que la stratégie globale sera relayée par des stratégies d'arrondissement qui pourront compléter l'ensemble des propositions, et par une stratégie au niveau de la Métropole du Grand Paris, afin d'éviter les effets de rupture entre les différentes opérations mises en œuvre.

Marie-Laure HAREL indique que le groupe LR soutient cette stratégie, malgré le fait qu'elle reste davantage un tissu de bonnes intentions qu'une stratégie claire. Elle rappelle cependant que les Parisiens n'ont pas forcément le choix de la marche. Un déplacement de 400 m prend 12 minutes selon les études, et la plupart des Parisiens ne travaillent pas à 400 m de chez eux. Il s'agit donc de ne pas jouer l'opposition du marcheur contre le conducteur ou l'utilisateur de transports publics. On sait que les Parisiens utilisent tour à tour chacun de ces modes de déplacement.

Laurence HUGUES indique que les Écologistes saluent cette démarche. Elle estime que les déclarations de la maire de Paris vont dans le bon sens au regard de l'urgence, en termes de santé publique comme d'environnement, de rééquilibrer les modes de transport.

Elle souligne deux points très intéressants dans la stratégie :

- la diversification de l'espace public : on souhaite toujours mettre beaucoup d'équipement dans les jardins, perçus comme des havres, mais elle insiste au contraire sur la nécessité de reconquérir l'espace public hors des jardins pour y mener des activités.
- elle ajoute aux opérations recensées par Christine FREY celle de « rue végétalisée », qui est un objectif fixé par la Maire de Paris dans chaque arrondissement à l'horizon 2020.

Elle espère que, dans le cadre des cheminements piétons, la ruelle Sourdis pourra un jour être ouverte à la marche afin de faciliter un passage isolé des voitures. Elle espère qu'il sera possible de travailler réellement avec les habitants sur la mise en place de cette stratégie piétons puisque cette stratégie est essentielle pour la vie dans les arrondissements parisiens.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

14. 2017 DVD 14 Municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement

Christine FREY explique que Paris compte à ce jour une offre importante de places de stationnement en surface : plus de 150 000 places, réparties dans tous les arrondissements et accessibles à tous. À cela s'ajoutent 15 000 places réservées aux véhicules spécialisés, personnes en situation de handicap, livraisons, transport de fonds.

La ville a mis en place de nombreuses facilités de paiement pour répondre aux besoins des automobilistes qui bénéficient aussi de facilités en fonction de leur situation ou du type de leur véhicule. Les propriétaires de véhicules électriques bénéficient par exemple de la gratuité de stationnement 24 h/24, 365 jours par an. Les professionnels ont accès à des abonnements avantageux (carte pro sédentaire, carte pro mobile).

Malheureusement, trop de places sont occupées par des véhicules irrespectueux des règles ou par des « véhicules ventouses ». De ce fait, les automobilistes ont souvent du mal à trouver rapidement une place libre. L'application mobile POLI a estimé à 21 minutes le temps moyen pour trouver une place à Paris. Cela s'explique par le faible taux de rotation des véhicules. La ville estime en effet à 80 000 le nombre de places occupées par des voitures qui ne bougent pas de la semaine. Une partie de ces véhicules stationnent légalement puisqu'il s'agit de véhicules de résidents ayant acquitté le forfait. Mais une partie stationne de façon irrégulière ou frauduleuse : seuls 9 % des usagers du stationnement rotatif respecteraient les règles en la matière. L'amende fixée actuellement, d'un montant de 17 euros, n'est pas assez dissuasive. À titre de comparaison, elle s'élève à 96 euros à Londres, 90 euros à Barcelone, plus de 55 euros à Amsterdam.

La ville a donc envisagé de disposer d'une amende plus dissuasive pour obtenir un meilleur taux de rotation. À compter du 1er janvier 2018, l'amende pour stationnement impayé

sera portée à 50 euros en zone 1 (centre de Paris) et à 35 euros dans les autres arrondissements. Elle sera minorée en cas de paiement dans les 72 heures. Précisons que l'augmentation ne concerne que les amendes pour stationnement impayé, et non les tarifs de stationnement pour la durée normale de 2 heures.

Christine FREY souligne que, sur le plan réglementaire, la mise en place de cette amende nécessitera d'adosser aux tarifs existants une nouvelle possibilité, celle de stationner jusqu'à 6 heures en continu, avec un coût horaire allant de 4,80 à 12 euros/heure au-delà des 2 heures. Le contrôle du stationnement sera amélioré à partir de 2018 en externalisant la vérification du paiement à une entreprise spécialisée en ce domaine. L'objectif recherché est d'améliorer le taux de rotation des véhicules et de permettre aux automobilistes de rouler moins longtemps à la recherche d'une place libre. Ces changements s'accompagneront de modes de paiement modernisés, avec le paiement mobile, déjà en place, et la possibilité de prolonger à distance la durée de son stationnement.

Marie-Laure HAREL indique que le groupe LR votera défavorablement cette délibération. Elle dénonce dans un premier temps la forme : la décision a été prise de manière assez autoritaire par la Maire de Paris sans concertation, en dépit des engagements pris au conseil de Paris, puisqu'il avait été dit que la municipalisation du stationnement n'aboutirait pas à l'augmentation des tarifs de stationnement. Or le comparatif montre clairement que les 6 heures de stationnement coûte actuellement 24 euros et coûteront à terme 50 euros.

Sur le fond, Marie-Laure HAREL comprend bien que le but est de réserver les places de parking en surface au stationnement de courte durée, mais cela suppose de trouver des solutions plus performantes pour le stationnement de moyenne et longue durée. Il faudrait pour cela créer des places en souterrain, or la Mairie de Paris s'obstine à ne pas rechercher de solutions, ni même à favoriser des initiatives en ce sens. Des *start-ups* proposent par exemple de mutualiser les parkings appartenant à des entreprises en les ouvrant à des particuliers. Il n'est pas possible d'augmenter les contraintes sur le stationnement sans trouver de compensation pour ceux qui ont besoin de garer leur véhicule plus de 2 heures. Elle estime donc que le dispositif est incomplet et contraire à ce qui avait été annoncé.

Quentin PICQUENOT indique que le groupe des Écologistes votera favorablement sur cette délibération, tout en soulignant deux points d'attention particulière :

- le rééquilibrage des places de stationnement en surface ainsi que le travail, selon le souhait de la ville de Paris, sur la renégociation du prix des places de stationnement en sous-sol.
- le fait que les déplacements en deux-roues motorisés étaient favorisés dans l'ancienne politique de la ville et que le stationnement des deux-roues n'entre pas du tout dans le champ de la municipalisation du stationnement. Il rappelle que le groupe des écologistes avait déposé un vœu au conseil de Paris pour mettre en place une étude concernant les places de stationnement payants pour les 2RM à l'exception des deux-roues électriques L'objectif de cette étude étant la mise en place en janvier 2018 du stationnement payant généralisé et l'interdiction du stationnement sur le trottoir.

Laurence HUGUES signale qu'Yves PESCHET dont elle a le pouvoir souhaite voter contre cette délibération.

La délibération est approuvée.

15. V03-2017-06 Vœu relatif au désengagement de la Région du financement du logement social.

Pierre AIDENBAUM indique que le vœu est proposé par Yves PESCHET et repris par la majorité municipale d'arrondissement. Il en donne lecture :

« Considérant la volonté de Madame PECRESSE, Présidente du conseil régional d'Île-de-France, de réduire le budget de la région dédié au financement du parc locatif social sur le périmètre de la métropole du Grand Paris, c'est-à-dire Paris et 130 communes du centre de l'agglomération francilienne ;

considérant que ce désengagement pourrait s'élever à 30 M€ en 2017, le budget passant de 70 M€ en 2016 à seulement 40 M€ en 2017 ;

considérant que Madame PECRESSE justifie ce désengagement par le transfert de la compétence logement à la métropole à partir du 1er janvier 2017 ;

considérant que le transfert à la métropole de la compétence du financement du logement social exercé par les communes ne se fera qu'après l'adoption du PMHH à partir de fin 2017 ;

considérant que ce désengagement rendra plus difficile la production de logements sociaux dans la métropole, à Paris et dans le 3e arrondissement ;

considérant que ce désengagement se fera aussi au détriment d'opérations de réhabilitation d'immeubles de logements sociaux existants qui bénéficiaient jusqu'à présent du financement de la région (plusieurs opérations sont concernées dans le 3e en production de logements et réhabilitation d'immeuble) ;

considérant que ce désengagement pénalisera lourdement les habitants du 3e arrondissement, qui compte plus de 1300 demandeurs de logements sociaux ;

considérant que sous la mandature précédente, plus de 100 M€ étaient mobilisés chaque année par la région, dont les 2/3 étaient consacrés au financement d'environ 10 000 logements sociaux et le tiers restant était dédié au financement de la réhabilitation de logements et à la lutte contre la précarité énergétique, les aides aux copropriétés en difficultés et la lutte contre le saturnisme ;

les élus de la majorité municipale du 3e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris intervienne au niveau de la région pour maintenir le budget consacré au logement social afin de continuer à soutenir l'effort de production et de réhabilitation de logements sociaux pour répondre à la demande des familles modestes et des classes moyennes. »

Marie-Laure HAREL explique que le vœu contient les arguments mêmes qui justifient que son groupe vote défavorablement. Elle indique que la diminution du budget de la région de

70 à 40 M€ se justifie par le considérant suivant, à savoir que la compétence du logement est passée à la métropole du Grand Paris le 1er janvier 2017. Plus précisément, la métropole est responsable du logement social pour Paris et la Petite Couronne. Cela n'empêche toutefois pas la région à continuer d'investir dans le logement social, y compris dans Paris, pour les logements destinés aux apprentis et aux étudiants. Etant donné qu'une nouvelle entité est désignée à compter du 1er janvier 2017 pour le logement social, il est normal que le budget de la région diminue.

La baisse du budget de la région n'est donc pas liée à un désintérêt de Madame PECRESSE envers le logement social, mais à l'apparition d'un nouvel acteur sur les sujets du logement social.

Pierre AIDENBAUM distingue compétence et budget. Actuellement, la compétence du logement social à Paris relève de la ville de Paris. Néanmoins, pour de nombreux immeubles, les opérations sont financées par différents partenaires : ville, région, 1 % logement. Si la région voulait maintenir son soutien au logement social à Paris, elle maintiendrait le niveau de sa subvention. La conséquence directe de cette diminution de 30 M€ est une diminution de la réhabilitation et de la production de logements sociaux à Paris, indépendamment de la question de la compétence.

Pierre AIDENBAUM souligne donc que c'est une volonté de la majorité régionale de faire moins de logements sociaux. Cette politique est affirmée et défendue par la nouvelle majorité. Certaines villes de banlieue en profitent pour ne faire aucun logement social. Au conseil de Paris, toutes les opérations de logement sociaux sont systématiquement refusées par les élus LR.

Marie-Laure HAREL ne se désolidarise pas de son groupe mais rappelle qu'en conseil d'arrondissement, elle ne vote pas systématiquement contre les opérations concernant le logement social.

Pierre AIDENBAUM reconnaît que Marie-Laure HAREL a soutenu des projets de logement social. Il souligne toutefois que la majorité menée par Madame PECRESSE à la région Île-de-France opère non seulement un désengagement de la région du financement des logements sociaux mais aussi un désengagement des subventions aux associations, notamment les structures parisiennes, qui étaient cofinancées par la région. Cette politique de désengagement est assumée et commence à produire des effets très importants sur des associations chargées de missions d'insertion, de solidarité. Il souligne que la majorité municipale d'arrondissement combat cette politique néfaste dans un contexte global difficile, marqué par une grande précarité.

Christine FREY intervient en tant que conseillère régionale. Elle indique que son groupe à la région se bat contre cet axe de la politique de Madame PECRESSE. Elle se réjouit de l'adoption de ce vœu. Elle indique que le motif invoqué, celui de la compétence de la Métropole du Grand Paris, est paradoxal compte tenu de la contestation par Madame PECRESSE du bien fondé de l'existence de la MGP elle-même !

Dès 2016, le désengagement en matière de logement social a été justifié par une volonté de lutter contre les ghettos et donc de ne plus intervenir partout où il existait une proportion de plus de 30 % de logement social. Pour que cette politique de lutte contre les ghettos soit acceptable, il aurait fallu qu'elle soit menée de façon plus cohérente, non seulement en s'attaquant aux ghettos dans lesquels il y a plus de 30 % de logement social, mais aussi aux autres ghettos, ceux où il n'y a pas de logement social, les « ghettos de riches ». Or ce n'est pas le cas. Madame PECRESSE n'est pas intervenue pour encourager la construction de logement social dans les communes qui n'en ont pas ou pas assez.

Christine FREY dénonce donc une politique menée sous le couvert de faux prétextes et qui sera désastreuse pour les Franciliens.

Laurence HUGUES partage le constat de Christine FREY. Elle rappelle le principe essentiel de solidarité territoriale, qui doit s'appliquer aussi dans le domaine du logement. Elle dénonce une année blanche en termes de financement, puisque le budget de la région sera coupé au 1er janvier 2017, alors que la métropole n'aura les compétences qu'en fin d'année. Cela aura des conséquences financières très importantes, tandis que les demandeurs de logement social continuent d'attendre un logement à un prix abordable. Cela est d'autant plus fâcheux qu'on connaît les délais de mise en œuvre des programmes de logement social.

Laurence HUGUES dénonce en outre le désengagement de la région dans son soutien aux plus fragiles et aux associations. En tant qu'adjointe à l'économie sociale solidaire, elle ne peut que déplorer le choix de Madame PECRESSE, qui conduit à la disparition de l'Atelier, le centre régional de l'économie sociale et solidaire, qui rendait pourtant beaucoup de services aux porteurs de projets en termes de d'innovation économique. L'économie sociale et solidaire résiste bien aux difficultés économiques et crée des emplois. Or Madame PECRESSE laisse saborder cette structure, laissant entre 60 et 70 porteurs de projets parisiens sans filet face aux difficultés de la création d'entreprise.

Laurence HUGUES souligne que les logiques comptables ne sont pas les plus utiles au regard de l'intérêt général.

Le vœu est adopté.

Pierre AIDENBAUM indique que les conseillers ont reçu les listes de révisions des listes électorales pour Paris en général et le 3e arrondissement en particulier. On constate une augmentation des inscriptions considérable, de l'ordre de plus de 1 000 électeurs supplémentaires. Cela est intéressant dans un contexte où les Français sont accusés de se désintéresser de la sphère politique.

Pierre AIDENBAUM souligne que la nouvelle formule des vœux à la population adoptée cette année est un succès. La participation a été presque doublée par rapport à 2016. L'aire de jeux pour les enfants, mise en place en collaboration avec celle de la place de la République a été très appréciée. 1900 personnes et 400 enfants sont venus, et ont tardé à quitter le Carreau du Temple à 17 heures.

Le 17 janvier à 12 h, les vœux aux corps constitués du 3e arrondissement sont prévus.

Le 23 janvier à 12 h se tiennent les vœux au personnel de la Mairie, auxquels tous les élus sont conviés.

Les vœux au personnel des écoles se tiendront le jeudi 26 janvier à 15 h 30, à la fin de leur service.

Le prochain CA aura lieu le 13 mars.

Le 22 janvier, comme cela avait été fait pour les primaires de la droite et du centre, la Mairie et différents lieux de l'arrondissement seront ouverts pour les primaires de la Belle Alliance populaire.

La séance est levée.